

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Mércredi 15 Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est *actuellement* établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, RUE DES MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Brumaire, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption. Ils sont également invités à s'adresser *directement* au bureau des Nouvelles Politiques, rue des Moullins, n°. 500, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, & à des plaintes multipliées que le bureau ne mérite point.

## ANGLÈTERRE.

De Londres, le 21 septembre.

La cour de Vienne presse, dit-on, beaucoup le paiement du subside stipulé par le dernier traité : il paroît que cette cour soumet à ce prompt paiement, le prompt envoi de troupes qu'elle doit fournir pour batailler sur la rive droite du Rhin, tandis que l'armée anglaise, blottie dans le fond de la Zélande, travaillera à part & de son côté à défendre cette contrée de l'invasion des Français. S'il faut en croire certaines lettres d'Amsterdam, un parti nombreux de Hollandais ne regarderoit pas comme une calamité de se voir délivré à tout prix du fléau de la guerre actuelle : aussi mande-t-on que l'armée du duc d'York a l'air de teair le pied à Pétrier pour retourner en Angleterre.

Il y a des mouvemens continuels dans tous les ports des trois royaumes, où il entre journellement & d'où il sort continuellement des vaisseaux pour différentes croisières : cependant les prises que les républicains font sur nous, sont on ne peut pas plus nombreuses.

Une adresse de quelques principaux négocians de la cité, demande que la guerre actuelle soit concentrée en Angleterre & sur les mers qui font le théâtre de son commerce. Ces négocians insultent, pour ainsi dire, à la politique universelle de Pitt, qui est allé chercher au loin des alliés fort chers & fort inutiles à la prospérité nationale : ils prétendent prouver que si la moitié des sommes répandues en aumônes royales ou impériales, avoit été em-

ployée en constructions de vaisseaux & en levées de matelots, la Grande-Bretagne seroit plus florissante, plus heureuse & plus riche.

C'étoit une sorte de machine théâtrale que cette apparition subite d'une escadre russe dans le port de Leith, en Ecosse. Pouvoit-on penser que l'Angleterre eût appelé à son aide un si foible secours ? Non sans doute, c'étoit Catherine qui vouloit, en quelque sorte, constater pour la première fois sa présence réelle dans la coalition. Nous l'avions prévu, lorsque nous annonçâmes que cette petite escadre pourroit bien s'en retourner d'où elle étoit venue. En effet, l'amiral Georges Tate, qui la commande, ayant fait part de son arrivée à l'ambassadeur russe qui est à Londres, celui-ci lui a signifié l'ordre de retourner à Pétersbourg. Cet ordre a vivement affecté les officiers de l'escadre, qui comptoient être réunis à quelque escadre britannique, & agir avec elle. Au reste, ces officiers sont anglais pour la plupart, & l'amiral Tate lui-même est né en Angleterre.

On a remarqué que, depuis l'arrivée de l'escadre russe, l'ambassadeur turc, dont on ne parloit plus, a eu une nouvelle audience de lord Grenville. Il y a tout lieu de penser que le ministère britannique ne favorise point ouvertement les projets de Catherine sur Constantinople.

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 18 vendémiaire (9 octobre v. st.)

Toutes les cloches de Bruxelles célèbrent en ce moment



la prise de Bois-le-Duc, qui a capitulé avant-hier, & que les Français doivent occuper aujourd'hui aux termes de cette capitulation. Nous sommes si accoutumés aux victoires ici, qu'il nous paroît étrange quand un jour se passe sans en apprendre une nouvelle. L'on nous écrit de l'armée du Nord, que suivant les dispositions que l'on y remarque, il paroît que le projet du général Pichegru est, sans s'amuser d'avantage, à attaquer les forteresses hollandaises, de se porter sur Gorcum & Schoonoven, & pénétrer par-là dans l'intérieur de la riche Hollande, en passant le Leek, qui est un bras du Rhin.

Il vient de paroître une proclamation au nom de la république française, qui met en réquisition pour son compte les armes de toutes especes, munitions de guerre, minéraux, outils, instrumens propres pour le service des armées, & enfin tous les objets propres aux travaux guerriers. Tous les propriétaires de ces effets, devront en faire une déclaration à l'agence de commerce, sous trois jours.

Une seconde proclamation publiée aujourd'hui, met en réquisition, à compter du 15 vendémiaire, la moitié de tous les grains, tant de froment, de seigle, d'avoine, de paille, foin & généralement de tous les comestibles existans dans la Belgique, pour les besoins des armées triomphantes de la république.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 24 vendémiaire.*

On remarquoit ces jours derniers dans une société pensante la satisfaction touchante & générale qui avoit signalé la fête de J. J. Rousseau, de ce philosophe humain & sensible que les préjugés, la jalousie & l'intolérance regardèrent & traitèrent en ennemi pendant qu'il vécut. Il sembloit que la postérité entière se fût chargée de venger tant d'outrages faits à la bienfaisance d'un homme qui avoit travaillé toute sa vie, & presque seul, à servir l'humanité & la constitution sociale, en éclairant l'une & l'autre sur leurs devoirs les plus sacrés. On étoit attendri sur sa cendre, on étoit dans l'admiration de bien qu'avoient fait ses ouvrages : de là, ce recueillement religieux en quelque sorte, qui s'est montré dans toute la marche triomphale de ce grand homme au Panthéon. Il étoit précédé des ses ouvrages qui restent; ses accens se mêloient à la fête & lui donnoient un charme de plus : il sembloit avoir inspiré lui-même l'idée de ce faisceau ingénieux qui réunissoit les drapeaux de trois peuples libres, le Genevois, l'Américain & le François. Au bas de chacun de ces drapeaux, on voyoit les bustes de Rousseau, de Voltaire & de Franklin, restaurateurs ou promoteurs de la liberté chez ces trois peuples.

Le sarcophage qui renfermoit les cendres du philosophe de l'humanité étoit dans un char qui représentoit l'isle immortelle des Peupliers, & le cortège est arrivé au Panthéon au milieu des transports & des bénédictions de tout le peuple François. Là, le président de la convention, Cambacérès, a couronné cette fête par le discours suivant, interrompu souvent par les larmes & par les applaudissemens des spectateurs :

C I T O Y E N S ,

Les honneurs du Panthéon, décernés aux mânes de Rousseau, sont un hommage que la nation rend aux vertus, aux talens & au génie.

S'il n'avoit été que l'homme le plus éloquent de son

siecle, nous laisserions à la renommée le soin de le célébrer ; mais il a honoré l'humanité, mais il a étendu l'empire de la raison, & reculé les bornes de la morale. Voilà sa gloire & ses droits à notre reconnaissance.

Moraliste profond, apôtre de la liberté & de l'égalité, il a été le précurseur qui a appelé la nation dans les routes de la gloire & du bonheur ; & si une grande découverte appartient à celui qui l'a le premier signalée, c'est à Rousseau que nous devons cette régénération salutaire qui a opéré de si heureux changemens dans nos mœurs, dans nos coutumes, dans nos loix, dans nos esprits, dans nos habitudes.

Au premier regard qu'il jeta sur le genre humain, il vit les peuples à genoux, courbés sous les sceptres & les couronnes ; il osa prononcer les mots d'égalité & de liberté.

Ces mots ont retenti dans tous les cœurs, & les peuples se sont levés.

Il a le premier prédit la chute des empires & des monarchies ; il a dit que l'Europe avoit vieilli, & que ces grands corps, prêts à se heurter, alloient s'écraser comme ces monts antiques qui s'affaissent sous le poids des siècles.

Politique sublime, mais toujours sage & bienfaisant ; la bonté a fait la base de sa législation : il a dit que, dans les violentes agitations, il faut nous défier de nous-mêmes ; que l'on n'est point juste si l'on n'est humain, & que quiconque est plus sévère que la loi, est un tyran.

Le germe de ses écrits immortels est dans cette maxime : *Que la raison nous trompe plus souvent que la nature.* Fort de ce principe, il a combattu le préjugé, il a ramené la nature égarée ; & à la voix de Rousseau, le lait de la mère a coulé sous les lèvres de l'enfant.

Enfin, comme si Rousseau eût été l'ange de la liberté & que toutes les chaînes eussent dû tomber devant lui, il a brisé les langes mêmes de l'enfance, & à sa voix, l'homme a été libre depuis le berceau jusqu'au cercueil. Citoyens, le héros de tant de vertus devoit en être le martyr.

Rousseau a vécu dans la pauvreté, & son exemple nous apprend qu'il n'appartient point à la fortune ni de donner ni de ravir la véritable grandeur.

Sa vie sera une époque dans les fastes de la vertu ; & ce jour, ces honneurs, cet apothéose, ce concours de tout un peuple, cette pompe triomphale, tout annonce que la convention veut acquitter à la fois envers le philosophe de la nature, & la dette des François, & la reconnaissance de l'humanité.

#### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

S A L L E D E L A L I B E R T É.

*Du 23 vendémiaire.*

François-Augustin Pichard-Caillier, 30 ans, né & demeurant à Pontenay-le-Peuple, propriétaire ;

Louis-Jacques-Philippe-Nicolas Savary Calais, 56 ans, né & demeurant à Fontenay-le-Peuple, vivant de ses revenus ;

Convaincus d'avoir entretenu à Fontenay-le-Peuple, vers la fin de mai 1793, des intelligences & correspondances avec les brigands de la Vendée, en acceptant des places dans un prétendu conseil provisoire administratif,



nommé par les chefs des brigands, en s'emparant de tous les pouvoirs pour les exercer sous leurs ordres, mais ne les ayant pas entretenues méchamment, de plein gré & avec des intentions contre-révolutionnaires ;

Savary, accusé en outre d'avoir suivi les brigands à Châtillon, & d'y avoir été membre d'un comité central établi au nom de Louis XVII ; ces faits n'étant pas constants, ont été acquittés & mis en liberté.

#### SALLE ÉGALITÉ.

*Du même jour.*

Henry Robin, 36 ans, né à Rocroy, départ. des Ardennes, ex-cuisinier, remplaçant dans les corps-de-garde de la section des Arcis, domicilié rue de la Verrerie, n.º 25, accusé d'avoir tenu, le 23 brumaire, dans l'un des corps-de-garde de la section des Arcis, des propos tendans à provoquer le rétablissement de la royauté, ce fait n'étant pas constant, a été acquitté & mis en liberté.

#### Suite de l'acte d'accusation contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes.

Les impositions les plus arbitraires, les concussionns les plus horribles avoient anéanti toutes les facultés des habitans : le commerce languissoit ; la fortune étoit un titre de proscription, on incarcéroit tous les citoyens aisés ; leur liberté étoit mise à prix, & l'on calculoit froidement les deniers qui devoient affranchir le malheureux qui attiroit les regards de ces membres du comité. Combien de fois n'ont-ils pas transigé avec celui qu'ils faisoient arrêter comme suspect ! combien de fois n'ont-ils pas forcé les citoyens à payer au-dessus de leurs moyens ! Gallon, Jolly, Pinard, Bataillé & Durassier, étoient les instrumens de ces nouveaux proconsuls ; ils marquoient à la craie les maisons des victimes dévouées à leur sordide & barbare cupidité : des arrestations sans nombre & sans motifs étoient faites par ces nouveaux sbires ; & comme si la loi eût déjà frappé les citoyens incarcérés, on violoit leurs propriétés ; on les dépouilloit de tous leurs biens, & les membres du comité se partageoient tous leurs effets les plus précieux.

Les satellites de ces nouveaux tyrans ne se bornoient point à exercer leur despotique empire dans l'enceinte des murs de Nantes ; ils parcouroient le département ; le district de Partenay-a fait contre ces actes arbitraires & destructifs de toutes les loix, des proces-verbaux qui sont joints à la procédure.

Ce n'étoit point assez de disposer de la fortune & de la liberté des citoyens, il falloit encore s'arroger le droit de vie & de mort ; il falloit tracer des listes de proscriptions, & envoyer au supplice ceux qui n'avoient point été jugés, & dont le crime étoit encore inconnu.

Goullin & Chauv sont le procès à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, établi à Nantes. Dans une séance publique, ils le traitent de modéré, parce qu'il ne fait pas égorger des accusés sans les juger ; parce qu'il refuse de faire traîner au supplice des femmes enceintes & des enfans qui connoissoient à peine leur existence. Grand-Maison le menace à la société populaire, & voyant les citoyens venger cet innocent accusé par leurs applaudissemens, il lui voue la haine la plus implacable ; il connoissoit ses pouvoirs ; il ne fut pas long-temps sans lui en faire sentir les funestes effets.

Toutes ces atrocités n'étoient que le prélude de plus grands crimes ; impatient des lenteurs de la justice, le comité ne met plus de frein à sa cruelle barbarie ; il vote lui-même la mort, & désigne ses victimes. Cent trente-deux Nantais sont envoyés à Paris sans cause, sans motif ; leur voyage est un tissu de malheurs, & dans le narré de leur translation, on ne peut lire, sans frémir d'horreur, tous les maux qu'ils ont soufferts. Traînés comme des criminels de prison en prison, arrivés enfin à Paris, on demande quel est leur crime ; le comité est sommé de donner les faits qui sont à leur charge ; il répond qu'il n'en a pas ; & cependant ils sont au tribunal révolutionnaire, & cependant leurs noms sont accolés à ceux des scélérats qui conspirent contre la patrie.

L'épouse d'un de ces infortunés vient à Paris réclamer la justice ; une lettre du comité Py précède : on la représente comme une Messaline, & pour voiler la vérité, on fait traîner au cachot le malheureux pere qui venoit au nom de la nature, réclamer l'épouse de sa fille.

Goullin, Chauv, Grand-Maison, Bologne, Naux & Lévêque signerent cette lettre qui fut envoyée à la section de Lepelletier, & qui se trouve aux piéces du procès.

Le 15 frimaire, de nouvelles victimes sont désignées ; cent trente-deux sont vouées à la mort ; l'ordre de les fusiller est donné, & ce fut Goullin, Grand-Maison & Mainguet qui signerent cet ordre qui subsiste encore en original. A ce récit, la nature frémit, la raison s'anéantit, & la liberté se couvre d'un crêpe funebre.

Jamais la lime du tems n'effacera l'empreinte des forfaits commis par ces hommes atroces ; la Loire roulera toujours des eaux ensanglantées, & le marin étranger n'abordera qu'en tremblant sur les côtes couvertes des ossemens des victimes égorgées par la barbarie, & que les flots indignés auront vomis sur ses bords.

La nuit du 24 au 25 frimaire, cent vingt-neuf prisonniers, pris au hasard, sont arrachés des cachots, liés, garrottés, traînés sur le port, embarqués sur une gabarre & engloutis sous les eaux. Goullin tenoit la liste fatale ; Joly étoit les malheureuses victimes, & Grand-Maison les précipitoit dans la Loire. Le projet fut arrêté dans le comité, & les ordres donnés par ses membres. Mainguet convint l'avoir signé ; Grand-Maison avoue qu'il a lui-même fait engloutir les victimes, & Goullin présidoit à cette exécution funeste qui confondit en un instant le coupable & l'innocent, qui détruisit tous les droits sacrés de la nature, viola ceux de la liberté, & d'un nuage de sang, obscurcit les plus beaux jours de son regne.

La nécessité avoit, dit-on, exigé cette mesure, & les circonstances étoient impérieuses. A-t-on jamais pu transiger avec la justice & l'humanité ? Quelle loi barbare peut conférer à des citoyens le droit de faire périr ses concitoyens, sans avoir scellé du sceau de la justice le crime qui les rend coupables ?

Des victimes innocentes, des enfans sortans à peine des mains de la nature, étoient désignés par ces nouveaux Caligula ; ils étoient livrés aux flots ; les prières des citoyens ne purent toucher le cœur de ces barbares ; Mainguet est le seul d'entr'eux qui déclare en avoir soustrait au naufrage près de cinq cents qu'il confia, à l'insu du comité, aux soins bienfaisans des habitans qui les réclamoient.

Néron contemplot le fatal vaisseau qui renfermoit sa mere & que les eaux du Tibre faisoient flotter sous ses



fenêtres; les membres du comité de Nantes veulent l'imiter; ils font construire une gabarre à soupape: elle est destinée à recevoir les victimes que le hasard désignera, & plus d'une fois elle servit leur trop cruelle barbarie; ils ne voiloient pas même entr'eux leurs forfaits, & Mainguet déclare qu'ils appelloient ces affreuses expéditions, *les baignades*; c'est ainsi qu'ils qualifioient un crime que Néron rougit d'avoir commis une seule fois sur une seule personne, & qu'eux, plus cruels & plus scélérats, ont commis plusieurs fois & sur des milliers de malheureux.

Quoiqu'on n'ait des preuves matérielles que d'une expédition de ce genre, on a l'aveu de plusieurs accusés qui, déchirés par les remords, ont été forcés de déclarer qu'il y en avoit eu de quatre à huit; ce sont leurs expressions.

Deux des malheureux dévoués à la mort, engloutis sous les eaux, luttent contre les flots & s'échappent à la faveur des ombres de la nuit: c'étoit Leroy & Garnier; ils sont rencontrés le lendemain encore tremblans & respirans à peine; Goullin, Chauv & Grand-Maison en sont instruits; ils délibèrent si on les replongera à l'eau & ils finissent par les mettre dans des cachots où ils languirent pendant trois mois.

Les cent trente-neuf individus enlevés des prisons, n'étoient qu'une partie des malheureux inscrits sur la fatale liste; elle en contenoit cent cinquante-cinq: la copie de cette liste est jointe aux pièces.

Ivres de sang & de vin, ces cannibales reconnoissent à peine leurs victimes, & leurs yeux se refusoient à lire la trace de leurs forfaits. (*La suite à demain*).

#### CONVENTION NATIONALE.

Présidence de CAMBACÉRÈS.

*Suite de la séance du 22 vendémiaire.*

On renvoie au comité d'instruction une proposition de Crassous, tendante à ce qu'il soit élevé dans la commune d'Emile, ci-devant Montmorency, un monument qui rappelle le séjour qu'a fait J. J. Rousseau dans cette commune. — Boissy d'Anglas demande qu'un citoyen de Neufchâtel, en Suisse, soit invité par la convention à déposer dans la bibliothèque nationale de France les manuscrits d'Emile & d'Héloïse, dont le dépôt lui a été confié. Cette motion est renvoyée au comité de salut public.

Baraillon prononce un discours, à la suite duquel il demande que les comités révolutionnaires soient tenus de faire arrêter, dans le mois, tous ceux qui ont dilapidé les effets nationaux. Le discours de Baraillon sera imprimé; son projet est renvoyé aux comités de salut public & des finances.

Les représentans du peuple, détenus dans la maison d'arrêt dite *Port-Libré*, écrivent que, victimes des intrigues d'Hébert & de ses suppôts, ils gémissent dans les fers depuis près de 18 mois, n'ayant eu pour soutien que le témoignage de leur conscience, & l'espoir d'être jugés par leurs concitoyens: ils rappellent les aveux faits dernièrement à la tribune par leur collègue Cambon: ils demandent justice.

« La convention doit fixer ses regards, dit un membre, sur soixante & onze de nos collègues qui ne sollicitent point une grâce, mais qui demandent un acte de justice. Que leurs têtes tombent s'ils sont criminels; vous devez ce grand exemple au monde: mais s'ils sont innocens, pourrions-nous sans crime prolonger leurs angoisses? Je demande que les trois comités réunis de législation, de salut public & de sûreté générale s'occupent de l'examen

de cette affaire, & présentent un rapport dans le plus prompt délai. Je demande encore l'impression & la distribution de l'acte qui a servi de fondement à l'arrestation de nos collègues. — Décrété.

On demande que le rapport soit fait d'ici au premier brumaire, & que la mesure s'étende sur quatre autres membres compris dans la même affaire, & qui sont dans leur domicile sous la garde de gendarmes. — Décrété.

On demande en outre que les détenus soient présens au rapport. Sur cette motion, l'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi qui prononce en général d'une manière affirmative à cet égard.

*Séance du 23 vendémiaire.*

Les représentans Bellegarde & Lacombe-Saint-Michel écrivent, en date du 20 de ce mois, que nous avons trouvé dans Bois-le-Duc 146 bouches à feu, dont 107 pièces en bronze; 130 milliers de poudre, 9 mille fusils & une grande quantité de boulets. Le nombre des prisonniers de guerre est de 2,500. La possession de cette place, dont la prise coûta 16 mille hommes à Louis XIV, & que nous avons emportée en 15 jours avec des pièces de bataille, assure nos quartiers d'hiver, & augmente nos moyens de subsistance. Le général Pichegru, qui, dans les deux campagnes qu'il a faites, n'a jamais été battu, est malade des fatigues excessives qu'il a supportées: il se retire pour rétablir sa santé. Le général de division Moreau le remplacera provisoirement.

Bréard annonce que, depuis le 11 vendémiaire, il est entré dans nos ports 17 bâtimens ennemis, & que 9 ont été coulés bas; ce qui fait en total 26 navires perdus par l'ennemi. — Le même membre présente une adresse de l'armée navale, à l'occasion de la réception du drapeau qui a été envoyé à cette armée comme un gage de la confiance & de la reconnaissance nationale. — Cette adresse est vivement applaudie; elle sera insérée dans le bulletin.

Sur la proposition du comité de salut public, la convention nomme à 46 emplois vacans dans l'armée & à son choix.

Richard, au nom du même comité, propose de charger les représentans Villets & Desrués de se rendre à Brest & à l'Orient pour faire transporter à Paris les divers objets d'approvisionnement dont cette grande commune a besoin, & qui se trouvent dans les magasins de ces ports. — Cette proposition est décrétée: le décret sera inséré au bulletin de correspondance.

Un membre demande que les comités fassent visiter les magasins qui sont à Paris & près les armées & qui renferment beaucoup de denrées, notamment des suifs en quantité, qui excèdent les besoins des armées. — Richard observe que les comités ne cessent de s'occuper de tous ces objets, & il annonce, que sous peu, l'on s'apercevra des heureux effets de leurs travaux. — Applaudissemens.

La société dite des défenseurs de la république une & indivisible, celle dite de J. J. Rousseau, & plusieurs autres sociétés populaires & communes des départemens voisins, félicitent la convention nationale à l'occasion de l'adresse au peuple français; elles la remercient d'avoir fait succéder le règne de la justice au régime des proscriptions; elles l'invitent à faire disparaître les hommes de sang, les intrigans, les dilapidateurs, & à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement révolutionnaire.